



Réf. Farde e-Assemblées : 2287560

N° OJ : 102

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/10/2019

**Objet :** SJ 47.001/SM.- Occupation précaire.- Asile de Nuit.- Bâtiment E Blue Star.- CityDev.- Convention.- Avenant 6.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale,

Vu la convention de mise à disposition du bâtiment E dans le complexe de bâtiments dit le « Blue Star », sis rue du Planeur 6-10, conclue entre la Ville et CityDev pour l'hébergement de migrants et sans-papiers (asile de nuit), du 10 juin 2018 au 15 novembre 2018;

Vu l'avenant à ladite convention prolongeant la mise à disposition jusqu'au 15 mai 2019;

Vu le 2ème avenant à ladite convention prolongeant la mise à disposition jusqu'au 30 juin 2019;

Vu le 3ème avenant à ladite convention prolongeant la mise à disposition jusqu'au 31 août 2019;

Vu le 4ème avenant à ladite convention prolongeant la mise à disposition jusqu'au 30 septembre 2019;

Vu le 5ème avenant à ladite convention prolongeant la mise à disposition jusqu'au 31 octobre 2019;

Considérant que pour des raisons humanitaires, il convient de prolonger la convention d'occupation jusqu'au 30 novembre 2019;

Que les lieux seront toujours gérés par les asbl Plateforme Citoyenne et Médecins du Monde avec lesquelles il conviendra de conclure un 6ème avenant à la convention initiale.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

**ARRETE :**

Article unique : Adopter l'avenant prolongeant jusqu'au 30 novembre 2019 la convention d'occupation précaire du bâtiment E sur le site Blue Star, sis rue du Planeur 6-10 à 1130 Bruxelles conclue entre la Ville et CityDev.

Annexes :

[Convention fr nl \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Avenants 1-5 fr \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Avenant 6 fr nl \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)